Question de Véronique Bonni, députée à Madame Joëlle Milquet, Ministre de l’Enseignement, relative à l’introduction d’un « bac » pour les rhétoriciens

Madame la Ministre, fin juillet, dans la déclaration de politique communautaire, le Gouvernement exposait son souhait de « généraliser progressivement une épreuve externe certificative en fin de secondaire ». Il s’agirait ainsi d’une épreuve qui comprendrait des questions identiques pour l’ensemble des élèves en français, en mathématique en science et en langue moderne. Ce serait donc une épreuve comparable au bac existant présentement en France.

Du côté des enseignants, la nouvelle semble plutôt bien accueillie. En effet, ce type d’épreuve externe permettrait d’unifier les exigences tout en constituant une sorte de baromètre socio-économique pour les écoles. Cette épreuve constituerait donc un outil s’inscrivant pleinement dans une logique de lutte contre la reproduction des inégalités sociales à travers les inégalités scolaires.

Si l’épreuve externe est plutôt vue positivement, dans un article de presse du 5 août des représentants des syndicats enseignants relevaient et mettaient en garde contre certains problèmes induits par une telle épreuve externe. D’emblée, selon eux, son application ne serait pas évidente à mettre en place dans notre système scolaire. Effectivement dans l’enseignement général, le seul cours donnant une homogénéité d’heures serait le français. Concernant les autres disciplines, comme les mathématiques, les sciences ou les langues, les volumes horaires seraient très variables.

Un syndicaliste notait également que l’introduction d’une telle épreuve externe risquerait d’induire une sorte de concours aux meilleurs résultats entre les professeurs, mais aussi entre les établissements. Ce qui pourrait découler sur une manière d’enseigner très standardisée se concentrant uniquement sur l’évaluation. Le risque serait également grand que cette épreuve externe constitue un moyen de comparaison entre les établissements… Ainsi une épreuve externe dont l’objectif initial était de lutter contre les inégalités pourrait produire son contraire en étant appliquée.

Mes questions concernant cette épreuve externe sont les suivantes : Quelles seraient les modalités d’une telle épreuve ? Comment cette épreuve serait-elle mise en place malgré les volumes horaires des disciplines du tronc commun très variables ? Avez-vous prévu un moyen pour que cet outil ne devienne pas le vecteur de plus d’inégalités entre les établissements ?

Je vous remercie.